

## Dewaghe Bernard

**De:** menerat patrice [pmenerat@yahoo.fr]

**Envoyé:** vendredi 1 avril 2011 16:00

**À:** bernard dewaghe

**Objet:** cession sté

Bonjour Mr Dewaghe,  
j'ai rencontré un premier client éventuel pour la cession Valorimer, lequel a manifesté son intérêt, le comptable me demande le dispatching de la masse salariale pour chacun d'entre vous salaires, primes, etc...  
merci de me communiquer les infos rapidement  
cordialement  
Patrice Ménerat

**Dewaghe Bernard**

**De:** menerat patrice [pmenerat@yahoo.fr]

**Envoyé:** jeudi 7 avril 2011 11:44

**À:** bernard.dewaghe@orange.fr

**Objet:** base commission

Bernard,

je récapitule

à mes contacts directs j'ai émis l'idée que vous souhaitiez de l'affaire 350 000 € en laissant entendre qu'ils pourraient concrétiser l'opération à 330 000, 320 000 € + le stock. (hors N 29)

Considérant qu'ils peuvent également être bons négociateurs, ils peuvent vous persuader d'une base de 290 000 €.

Je comprends donc, que sur ces chiffres vous me rétrocéder 10 %

En ce qui concerne les accords que j'ai contracté avec la sté JSC conseil, ces derniers qui souhaitent également vous rencontrer pour vous proposer 10 acheteurs potentiels, le montant de la vente vous est indifférent à la condition que vous retrouviez le chiffre de cession à 300 000 €.

Le N29 faisant l'objet d'une opération à part.

Dans ce cadre nous restons vous et moi dans la même configuration de négociation à savoir 10 % du montant de la transaction. de la sté.

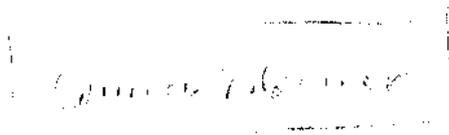
Quant à mes capacités de négociateurs, je ne me surestime pas, la seule chose que je puis vous dire c'est que je vous ai dit à plusieurs reprises que je pouvais m'occuper de votre affaire et cela rapidement, non pas comme votre cabinet "fantôme qui vous réclame des honoraires à ne rien faire!

merci de me confirmer par écrit la rétrocession de commissions.

cordialement

Patrice Ménerat

PS



Pont l'abbé le 13 avril 2011

Monsieur P. MENERAT  
7, rue du Général de Gaulle  
60520 THIERS SUR THEVES

Lettre AR.

Cher Monsieur,

Suite à nos mails et contacts téléphoniques, je vous confirme :

Je ne veux pas toucher moins de 300 000 € pour le fond de commerce de Valorimer.

Votre commission sera : le montant de la vente moins les 300 000 € minimum.

Pour ce qui est des accords avec le Cabinet JSC pour la vente du fond de commerce VALORIMER, ce sera le même procédé que précédemment, y compris qu'il faut inclure les commissions de cette dernière également.

Le N29 (brevet + étude clinique) fera l'objet d'une opération à part, je souhaite néanmoins vendre les deux ensembles, c'est à dire, les parts sociales de la Société Valorimer avec ou sans les comptes courants.

Les acquéreurs potentiels devront signé un accord de confidentialité et présenter une lettre d'intention.

La décision de conclure, appartient exclusivement à B. DEWAGHE, mais également aux actionnaires de la Sté Valorimer.

Les honoraires ou commissions TTC seront payés lors de l'encaissement des sommes dues par les acheteurs.

Je vous rappelle que les honoraires sont des honoraires de succès, il est entendu qu'en cas de non réalisation de la cession, aucun dédommagement, de frais ou honoraires de prestation, ne pourrait être réclamé.

En cas de litige concernant l'interprétation de cette lettre, les parties essayeront de trouver un accord amiable.

Seul le Tribunal de Commerce de Quimper sera compétent en la matière.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes plus sincères salutations.

**B. DEWAGHE**

PJ: Bilan 2010

**Dewaghe Bernard****De:** menerat patrice [pmenerat@yahoo.fr]**Envoyé:** vendredi 29 avril 2011 11:45**À:** Dewaghe Bernard**Objet:** Re : base commission

bonjour Bernard,

Je ne vous ai pas mis entre les mains de JSC, vous restez maître de la manoeuvre, c'est seulement un contact qui peut optimiser votre projet ayant l'expertise du contexte idoine, la pharma

Nous restons dans la même configuration qu'aujourd'hui quoiqu'il advienne de Valorimer, avec le même contrat que vous m'avez soumis, vente au- delà de 300 000, En revanche cela ne concerne pas le N29 ni la vente de l'entité par la cession des parts sociales, affaire pour laquelle vous traiter en direct avec St Cricq par l'intermédiaire de Evelyne Revellat. et cela ne concerne en rien notre accord bien entendu et je n'aurai pas 10 % de la vente sur l'ensemble de l'opération.!

ces quelques lignes pour vous rassurer!

cordialement

Patrice Ménerat

PS- j'ai toujours des contacts en direct

**De :** Dewaghe Bernard <bernard.dewaghe@orange.fr>**À :** 'menerat patrice' <pmenerat@yahoo.fr>**Envoyé le :** Jeudi 28 Avril 2011 13h18**Objet :** RE: base commission

Bonjour Patrice,

Je reprends mes mails et je tombe sur celui-ci :

A ce jour vous n'avez plus de contact direct ???

Vous m'avez mis dans les mains de la Ste JSC , je n'entends pas vous donner 10 % sur la vente de la totalité de la Sté ou du N 29 !

Vous me dites toujours , on verra après !!!

J e pense qu'il faut que vous clarifier une situation totale, car je n'entends pas donner un pourcentage de 10% à Mister Menerat sur la totalité de la vente des parts sociales + X % à la société SJC.

Je pense qu'il est préférable de clarifier une fois pour toute cette situation. Avec la Dame qui vient me voir le 17 mai.

A Très bientôt.

Cordialement

**De :** menerat patrice [mailto:pmenerat@yahoo.fr]**Envoyé :** jeudi 7 avril 2011 11:44**À :** bernard.dewaghe@orange.fr**Objet :** base commission

Bernard,

je récapitule

à mes contacts directs j'ai émis l'idée que vous souhaitiez de l'affaire 350 000 € en laissant entendre qu'ils pourraient concrétiser l'opération à 330 000, 320 000 € + le stock.(hors N 29)

Considérant qu'ils peuvent également être bons négociateurs, ils peuvent vous persuader d'une base de 290 000 €.

Je comprends donc, que sur ces chiffres vous me rétrocéder 10 %

16/05/2011

En ce qui concerne les accords que j'ai contracté avec la sté JSC conseil, ces derniers qui souhaitent également vous rencontrer pour vous proposer 10 acheteurs potentiels, le montant de la vente vous est indifférent à la condition que vous retrouviez le chiffre de cession à 300 000 €.

Le N29 faisant l'objet d'une opération à part.

Dans ce cadre nous restons vous et moi dans la même configuration de négociation à savoir 10 % du montant de la transaction de la sté.

Quant à mes capacités de négociateurs, je ne me surestime pas, la seule chose que je puis vous dire c'est que je vous ai dit à plusieurs reprises que je pouvais m'occuper de votre affaire et cela rapidement, non pas comme votre cabinet "fantôme qui vous réclame des honoraires à ne rien faire!

merci de me confirmer par écrit la rétrocession de commissions.

cordialement

Patrice Ménerat

PS